

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Demande de subvention DETR / DSIL
au titre de l'année 2022

N°64/2021

Département du Gard Canton d'Uzès		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 16/12/2021			
Commune de La Capelle et Masmolène					
Date de la convocation 13/12/2021		L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
Date d'affichage de la convocation 13/12/2021					
Date d'affichage de la délibération 23/12/2021		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 - Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 - Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 - Monsieur PAUL François	X		
Nombre de conseillers: 11		4 - Monsieur SERRES Hervé	X		
En exercice	10	5 - Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Quorum		6 - Monsieur PESENTI Anthony	X		
Présents	9	7 - Madame DURANDO Françoise	X		
Représentés	1	8 - Madame CLAUX Elodie	X		
Votants	10	9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup		X	Elodie CLAUX
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		10 - Madame GIULIANI Stéphanie	X		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 21/12/2021		Sens du vote : ADOPTION A L'UNANIMITÉ			
Et publication ou notification du : 21/12/2021		Pour: Contre:			

Monsieur le Maire présente les travaux prévisionnels de construction de la nouvelle station d'épuration. Cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à **619 272,70€ HT** est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la DETR-DSIL.

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de **DEMANDER** une subvention de l'Etat au titre de DETR-DSIL de **183 800,14 € (29,68%)** en complément des demandes faites à l'Agence de l'Eau RMC (44,03 %) et au Conseil départemental (6%)
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le montant correspondant
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

